

usage abusif de la part de cette partie, nous sommes en droit, à notre propre discrétion et aux frais de cette partie (i) de modifier l'article de manière à ce qu'il ne viole plus les droits du tiers ou ne constitue plus un usage abusif ou (ii) de mettre tout en œuvre pour obtenir une licence ou un autre droit d'utilisation de l'article ou (iii) de remplacer l'article concerné ou un de ses composants par un produit qui ne viole aucun droit. Si les options susmentionnées ne sont pas disponibles à des conditions commerciales raisonnables et/ou dans un délai raisonnable, nous pouvons exiger que l'article que nous avons fourni soit renvoyé et rembourser les montants que l'acheteur nous a payés pour l'article, à l'exclusion de tout dédommagement complémentaire.

10.4 Les options prévues au présent article 10 constituent les seuls et uniques moyens et compensations ouverts à l'acheteur et excluront absolument toute autre demande de dédommagement pour dommages directs ou indirects.

Article 11 Résiliation

11.1. Sauf accord contraire explicite, le contrat de vente prendra automatiquement fin lorsque les parties ont rempli toutes leurs obligations en vertu du contrat de vente et que toutes les commandes en vertu du contrat de vente ont été exécutées.

11.2. Idelco Insulation a le droit à tout moment de résilier le contrat de vente, ou une ou plusieurs commandes en suspens en vertu du contrat de vente, par écrit, en respectant un délai de préavis de trente (30) jours.

11.3. Idelco Insulation a le droit à tout moment de résilier le contrat de vente, et toute commande en suspens en vertu du contrat de vente, sans intervention judiciaire préalable et sans être redevable d'un quelconque dédommagement envers l'acheteur, en informant l'acheteur par écrit, au cas où :

(i) L'acheteur enfreint une des dispositions des présentes conditions générales ou du contrat de vente, et n'y a pas dûment remédié dans les quinze (15) jours suivant une notification écrite à ce propos adressée par Idelco Insulation ;

(ii) L'acheteur a déclaré qu'il ne remplira pas, ou plus, ses obligations en vertu des conditions générales ou du contrat de vente ;

(iii) L'acheteur est déclaré en faillite ou dépose son bilan, est placé sous curatelle, cesse ou risque de devoir cesser ses activités, ou a montré d'une autre manière des signes d'insolvabilité ou de moyens financiers insuffisants.

11.4. L'acheteur n'aura pas le droit de résilier le contrat de vente en raison de la conclusion par Idelco Insulation d'une transaction incluant la vente d'une part substantielle des actifs utilisés pour la production de marchandises couvertes par le contrat de vente ou d'une fusion, d'une vente ou d'un échange d'actions ou d'autres participations qui entraîneraient un changement de contrôle d'Idelco Insulation.

11.5. En cas de résiliation anticipée du contrat de vente, quelle qu'en soit la raison, l'acheteur payera immédiatement toutes les factures en souffrance. En outre et le cas échéant, l'acheteur remboursera intégralement à Idelco Insulation tous les frais encourus en relation avec les marchandises couvertes par le contrat de vente qui ont déjà été produites ou sont en cours de production, mais qui n'ont pas encore été livrées au moment de la résiliation.

11.6. En cas de résiliation, l'acheteur devra, sur simple demande d'Idelco Insulation, soit renvoyer sans tarder à Idelco Insulation l'ensemble des informations, documents, échantillons, dessins et données à caractère personnel qu'il a reçus d'Idelco Insulation, ou détruire ces informations, documents, échantillons, dessins et données à caractère personnel et confirmer cette destruction par écrit à Idelco Insulation.

11.7. Nonobstant la résiliation du contrat de vente, quelle qu'en soit la raison, les dispositions du contrat de vente censées survivre à sa résiliation resteront pleinement en vigueur après la résiliation. Les dispositions survivant à la résiliation comprennent, sans s'y limiter, l'article 8 (Garanties), l'article 9 (Limitation de responsabilité) et l'article 12 (Confidentialité - Propriété intellectuelle) des présentes conditions générales.

Article 12 Confidentialité – Propriété intellectuelle

12.1 Sauf accord écrit contraire explicite de notre part, l'acheteur ne sera en aucun cas autorisé à divulguer à des tiers des informations confidentielles ou des informations qui sont notre propriété ou qui sont en notre possession, ni à confier ces informations à des tiers.

12.2 Toute idée, invention, tout concept, découverte, œuvre d'auteur, brevet, design, droit d'auteur, marque déposée, secret commercial, savoir-faire ou autre propriété intellectuelle, qu'ils soient enregistrés ou non, qui appartiennent à Idelco Insulation ou qui ont été développés par cette dernière dans le cadre du contrat de vente, resteront la propriété exclusive d'Idelco Insulation, même si le contrat de vente est conclu pour la création ad hoc d'œuvres qui pourraient être considérées comme des œuvres créées dans le cadre d'un contrat de louage.

Ni l'acheteur, ni aucun de ses sous-traitants, clients ou tiers, n'auront le droit de copier, de modifier, de réparer, de reconstruire ou de faire copier, modifier, réparer, ou reconstruire un des biens livrés en vertu du contrat de vente, sans le consentement écrit préalable d'Idelco Insulation.

Dans tous les cas où les marchandises sont fabriquées selon les spécifications de l'acheteur, ce dernier indemniserait et déchargerait Idelco Insulation de toutes réclamations et dommages, pertes, coûts ou dépenses encourus par Idelco Insulation à la suite d'une violation d'un brevet, d'une marque déposée, d'un concept, d'un secret commercial ou d'un processus propriétaire quels qu'ils soient dans la conception, l'application, le traitement ou l'utilisation par des tiers de ces marchandises.

Article 13 Inspection et audit

13.1. Pendant la durée du contrat de vente, Idelco Insulation ou un tiers désigné à cet effet par Idelco Insulation, aura le droit d'accéder aux locaux de l'acheteur ou des sous-traitants de ce dernier dans le but d'établir si l'acheteur respecte ses obligations en vertu des présentes conditions générales ou du contrat de vente. Plus particulièrement, Idelco Insulation sera autorisée à effectuer une inspection ou un audit dans les situations suivantes :

(i) Jusqu'à ce que le titre de propriété des marchandises livrées ait été transféré d'Idelco Insulation à l'acheteur, Idelco Insulation a le droit d'effectuer une inspection ou un audit pour vérifier si l'acheteur respecte ses obligations en vertu des présentes conditions ou d'un contrat de vente. Au cas où l'acheteur ne respecterait pas ses obligations, Idelco Insulation aura le droit de reprendre immédiatement possession des marchandises qui lui appartiennent encore, sans préjudice de tout autre recours qu'Idelco Insulation pourrait exercer.

(ii) Lors de la livraison des marchandises, Idelco Insulation peut, à sa propre discrétion, aider l'acheteur à effectuer l'inspection à laquelle ce dernier est tenu.

(iii) À la suite d'une demande de garantie formulée par l'acheteur en vertu de l'article 8.2, Idelco Insulation a le droit d'effectuer une inspection ou un audit pour examiner les marchandises qui ont été livrées à l'acheteur et qui ne sont pas prétendues défectueuses.

Une telle inspection ou audit peut uniquement avoir lieu durant les heures normales de bureau et à condition qu'un préavis écrit de trois (3) jours soit signifié à l'acheteur.

13.2. L'acheteur coopérera pleinement à l'inspection ou à l'audit. Plus particulièrement, l'acheteur donnera à Idelco Insulation ou à un tiers désigné par cette dernière l'accès à chaque site, installation, documentation ou information qui peuvent être utiles dans le cadre de l'inspection ou de l'audit ou qui sont raisonnablement demandés par Idelco Insulation ou le tiers désigné par elle.

13.3. Pendant l'inspection ou l'audit, Idelco Insulation ou le tiers désigné par elle aura le droit de prélever des échantillons des marchandises livrées. Toutefois, cet échantillonnage ne dispense pas l'acheteur de son obligation d'inspecter les marchandises à la livraison quant à leur conformité aux spécifications et de tester les marchandises quant à leur adéquation à l'usage envisagé.

13.4. Si des irrégularités sont établies à l'occasion de l'inspection ou de l'audit, l'acheteur prendra sans tarder toutes les mesures nécessaires pour y remédier, le cas échéant conformément aux directives d'Idelco Insulation ou du tiers qu'elle a désigné à cet égard. Dans ce cas, les coûts de l'inspection ou de l'audit seront entièrement à la charge de l'acheteur.

Article 14 Force Majeure

Aucune partie (l'acheteur et Idelco Insulation sont chacun désignés individuellement une « partie » et conjointement les « parties ») ne sera responsable vis-à-vis de l'autre de tout défaut ou retard dans l'exécution d'une de ses obligations dû à une situation de force majeure, telle que, mais sans s'y limiter, un incendie, une explosion, des grèves, des émeutes, une guerre civile ou internationale, une invasion, une épidémie, un acte obligatoire d'un gouvernement, des tempêtes, des tremblements de terres, un refus par les autorités d'accorder des licences d'importation/exportation ou leur annulation, l'impossibilité d'obtenir les produits et/ou les matières premières et/ou les pièces en temps opportun et/ou en quantités suffisantes en raison d'un cas de force majeure affectant des tiers, ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de l'autre partie. La force majeure est exclue en ce qui concerne les obligations de paiement. Les parties doivent immédiatement s'informer mutuellement par écrit de la survenance d'une situation de force majeure. Si les parties sont confrontées à une situation de force majeure, l'exécution de chacune de leurs obligations contractuelles sera automatiquement et également suspendue tant que la situation de force majeure perdurera. Si la situation de force majeure perdure plus d'un mois, le vendeur a le droit de résilier le contrat unilatéralement, sans frais, et avec effet immédiat.

Article 15 Respect de la vie privée

Dans la mesure où des données à caractère personnel sont traitées dans le cadre de l'exécution des travaux, ces données à caractère personnel seront traitées de manière appropriée et prudente et conformément à la loi belge sur la protection des données à caractère personnel du 30 juillet 2018 et au Règlement général sur la Protection des Données (UE) 2016/679. Des mesures techniques et organisationnelles seront prises afin de protéger les données à caractère personnel contre le risque de perte ou toute autre forme de traitement illégitime, en tenant compte des connaissances techniques et de la nature du traitement.

Article 16 Dispositions générales

16.1 Pas de renonciation

Aucun défaut ou négligence d'une partie à faire valoir ses droits en vertu des présentes conditions générales ou du contrat de vente ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie à ses droits en vertu des présentes conditions générales ou du contrat de vente. Chaque renonciation à des droits doit être explicite et écrite.

16.2 Invalidité

Si une des dispositions des présentes conditions générales ou du contrat de vente est jugée, en tout ou en partie, invalide ou inexécutable, cela n'affectera en rien la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions des présentes conditions générales ou du contrat de vente. Dans ce cas, les deux parties remplaceront la ou les dispositions invalides ou inexécutables, ou les parties de celles-ci, par une ou plusieurs nouvelles dispositions qui se rapprocheront le plus possible de l'intention initiale des parties.

16.3 Cession - Sous-traitance

L'acheteur ne pourra pas céder, déléguer ou sous-traiter un de ses droits ou obligations en vertu du contrat de vente à un tiers sans le consentement écrit préalable d'Idelco Insulation. Nonobstant toute cession, délégation ou sous-traitance, l'acheteur restera entièrement responsable de l'exécution de ses obligations en vertu du contrat de vente vis-à-vis d'Idelco Insulation.

Idelco Insulation aura le droit, à sa propre discrétion, de céder, de déléguer ou de sous-traiter un de ses droits ou obligations en vertu du contrat de vente, y compris, mais sans s'y limiter, à une des sociétés faisant partie du groupe Idelco Insulation.

16.4 Relation indépendante

Idelco Insulation et l'acheteur sont des parties contractantes indépendantes et aucune disposition des présentes conditions générales ou du contrat de vente ne peut être interprétée comme un accord constituant une entreprise, une coentreprise ou une association, ou faisant d'une partie l'agent ou le représentant légal de l'autre partie. Les présentes conditions générales n'accordent à aucune des parties une autorisation de contracter une quelconque obligation au nom ou pour le compte de l'autre partie.

L'acheteur est seul responsable de la prise en charge des coûts et des risques liés à ses activités, y compris, mais sans s'y limiter, les charges de sécurité sociale, taxes et primes d'assurance. Idelco Insulation n'assumera aucune responsabilité envers le personnel ou les sous-traitants de l'acheteur.

16.5 Droit applicable et juridiction

Le présent contrat est régi par le droit belge. Les litiges éventuels seront réglés exclusivement par les

tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Gand, sans préjudice de notre droit d'assigner l'acheteur devant les tribunaux de première instance du lieu de résidence de l'acheteur.

L'applicabilité des dispositions de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, également connue sous le nom de Convention de Vienne sur les ventes, est exclue.

Les parties reconnaissent que la traduction des conditions de vente ci-dessus en langues française, allemande et anglaise, respectivement, a été fournie uniquement pour clarifier les obligations contractuelles mutuelles entre elles et que, malgré la précision de la traduction, le texte de base a été rédigé en langue néerlandaise et que cette langue prévaudra pour les interprétations et/ou la portée des mots, termes et/ou expressions et du texte dans son intégralité.

Le présent texte est une version électronique qui peut être consultée à tout moment et dont la disponibilité pour consultation est explicitement mentionnée au recto des formulaires de commande, des confirmations de commande et des factures types du vendeur, ainsi que dans ses catalogues de produits.